

Héritage de Johnny : les négociations sont dans l'impasse



Alors qu'une audience est prévue jeudi prochain au tribunal de Nanterre afin d'organiser le calendrier de la procédure, les deux camps devraient avoir bien du mal à trouver un arrangement, selon BFMTV.

La bataille judiciaire pour le patrimoine de Johnny Hallyday n'en finit pas. Tandis qu'une audience prévue jeudi prochain au tribunal de Nanterre (Hauts-de-Seine) doit prévoir le calendrier de la procédure, il semblerait que les deux camps qui s'opposent, celui de Laeticia Hallyday à celui des enfants du rockeur, aient bien du mal à s'arranger.

"On veut tout maintenant"

En effet, selon les informations de [BFMTV](#), les avocats de Laura Smet et de Laeticia Hallyday ont échangé quelques mots en vue de ce rendez-vous judiciaire, mais leur dialogue a tourné court, faute d'accord. Il y a une quinzaine de jours, l'un des avocats de la fille du Taulier, Hervé Témime, a contacté l'un de ses homologues de la partie adverse, Ardavan Amir-Aslani. L'appel a duré moins d'une minute.

Le contenu de cette discussion varie selon les versions des avocats. Si le camp de Laura Smet explique avoir reçu, en guise de réponse, qu'il n'y avait "rien à discuter", celui de Laeticia assure qu'on lui a dit : "On veut tout maintenant, tout ce que la justice nous accorderait si le testament était français". "Pour nous, cela ne s'appelle pas une négociation", a confié la défense de la veuve du rockeur à la chaîne d'informations. Le camp de Laura, de son côté, "regrette" que Laeticia n'accepte pas cette main tendue. "Les relations humaines vont s'abîmer avec un débat judiciaire", déplore l'un de ses avocats. Les négociations restent donc au point mort. De quoi compromettre l'espoir d'une conciliation avant le 15 juin, date d'anniversaire de Johnny Hallyday.